

Comité exécutif du 30 mars 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 30 mars 2012.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Marina Larouche, vice-présidente, MM. Fabien Hovington et Luc Boivin.

ABSENT : M. Claude Tremblay.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 8h55, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE – CONSOLES DE COMMUNICATIONS – APPEL D’OFFRES 2012-168.

VS-CE-2012-436

CONSIDÉRANT que le Service des approvisionnements a invité deux (2) soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de consoles de communication pour le service Hydro-Jonquière (appel d’offres 2012-168);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

COMMUNICATIONS TÉLÉ SIGNAL INC.

1660, boulevard St-Paul, suite 116, Chicoutimi (Québec) G7J 4N1

29 077,18 \$

ORIZON MOBILE

1265, rue Bersimis, Chicoutimi (Québec) G7K 1A4

30 902,15 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

| SOUMISSIONNAIRE | POSTE | DESCRIPTION | MONTANT TOTAL |
|--|--------|--|----------------------|
| COMMUNICATIONS TÉLÉ SIGNAL INC. | 1 à 11 | Consoles de communication Service Hydro-Jonquière | 25 290,00 \$ |
| Total avant taxes : | | | 25 290,00 \$ |
| TPS : | | | 5% 1 264,50 \$ |
| TVQ : | | | 9,5 % 2 522,68 \$ |
| GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus | | | 29 077,18 \$ |

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 11 avril 2012

Comité exécutif du 30 mars 2012

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire «inventaire».

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9h00.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mcd

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 11 avril 2012

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 11 avril 2012